

**Extrait du procès-verbal
du Conseil communal
Séance du 26 juin 2025**

Présidence : M. Jonathan Payot

Le Conseil communal de Grandson, vu le préavis de la Municipalité no 680 relatif à l'adaptation du Règlement communal sur la protection du patrimoine arboré suite à l'entrée en vigueur de la loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager (LPrPNP) et son règlement (RLPrPNP), entendu le rapport de la Commission ad hoc, considérant que cet objet a été portée à l'ordre du jour, décide :

- Art. 1 : d'adopter l'adaptation du règlement communal sur la protection du patrimoine arboré tel qu'amendé suite aux propositions de la commission ad-hoc.
- Art. 2 : d'abroger le règlement sur la protection du patrimoine arboré du 27 juin 2023.

Ainsi délibéré en séance du 26 juin 2025.

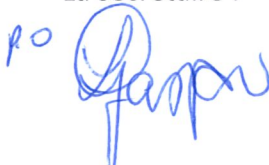
Le Président :



Jonathan Payot



La secrétaire :



Nathalie Cattin